

VIÊT-NAM

Les neveux et la nièce du père Nguyen Van Ly sur le point d'être libérés après un procès un appel

Index AI : ASA 41/042/2003

ÉFAI

Vendredi 28 novembre 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a salué ce vendredi 28 novembre 2003 la décision de la Cour populaire suprême d'Ho Chi Minh-Ville de réduire les peines prononcées à l'encontre des neveux et de la nièce du père Nguyen Van Ly, prisonnier d'opinion. Les deux frères, Nguyen Vu Viet et Nguyen Truc Cuong, ont vu leurs peines d'emprisonnement de cinq et quatre ans réduites à trente-deux mois. Leur sœur, Nguyen Thi Hoa, qui avait été condamnée en première instance à trois ans d'emprisonnement, a vu sa peine réduite à quatre mois et six jours. « *Selon les informations que nous avons pu obtenir, Nguyen Thi Hoa aurait été autorisée à rentrer chez elle et ses frères seraient libérés dans les jours qui viennent* », a déclaré l'organisation ce vendredi 28 novembre 2003.

« *Si Amnesty International se félicite de toutes les réductions de peine accordées récemment, l'organisation a la conviction que les personnes concernées par ces mesures, comme les neveux et la nièce du père Nguyen Van Ly, sont des prisonniers d'opinion et qu'elles n'auraient jamais dû être placées en détention en tout premier lieu.*

« *Nguyen Vu Viet et Nguyen Truc Cuong ont passé deux années et demie en prison ; leur sœur, veuve et mère de quatre enfants, placée en résidence surveillée en attendant le procès en appel, a vécu avec comme perspective d'avenir une longue peine d'emprisonnement. Leurs vies ont été gâchées*, a déclaré Amnesty International ce vendredi.

« *Amnesty International est préoccupée par l'idée que les autorités vietnamiennes puissent prononcer des réductions de peine sélectives pour essayer, de manière assez cynique, de faire diminuer les critiques internationales de plus en plus nombreuses ; il ne s'agirait alors que d'un habillage destiné à masquer des problèmes très*

profonds relatifs aux droits humains pour lesquels il est urgent de trouver une solution », a ajouté l'organisation.

Complément d'information

Nguyen Vu Viet [h], vingt-sept ans, Nguyen Truc Cuong [h], trente-six ans et Nguyen Thi Hoa [f], quarante-quatre ans, neveux et nièce du père Thadeus Nguyen Van Ly, prisonnier d'opinion, condamné à dix années d'emprisonnement pour avoir ouvertement critiqué la politique gouvernementale en matière de droits humains, ont été arrêtés entre le 13 et le 19 juin 2001. Ils étaient accusés d'avoir communiqué des informations concernant leur oncle et la situation religieuse au Viêt-Nam à deux organisations vietnamiennes à l'étranger.

L'acte original d'accusation, qu'Amnesty International a pu obtenir, énonce avec beaucoup de détails les faits reprochés aux deux frères et à leur sœur. Les dates et transcriptions complètes de leurs communications « *par courrier électronique, téléphone et fax* » y figurent. Il est clair que les autorités vietnamiennes ont eu accès aux messages Internet des accusés et qu'elles ont enregistré au moins certaines de leurs conversations. Selon l'acte d'accusation, tous les trois devaient être inculpés au titre de l'article 80 du Code pénal pour espionnage.

La date fixée pour la première audience de leur procès fut repoussée. Lors de l'audience suivante, le 10 septembre 2003, les charges retenues contre eux avaient été modifiées ; ils étaient accusés d'avoir « *profité des libertés démocratiques pour nuire aux intérêts de l'État* », une infraction prévue par l'article 258(2) du Code pénal. Après un procès à huis clos qui n'avait duré que trois heures, Nguyen Vu Viet, Nguyen Truc Cuong et Nguyen Thi Hoa avaient été condamnés respectivement à cinq, quatre et trois années d'emprisonnement.

L'histoire des neveux et de la nièce du père Nguyen Van Ly est citée dans un récent rapport d'Amnesty International sur le Viêt-Nam, disponible en anglais sous le titre: ***Viet Nam : Freedom of expression under threat in cyberspace*** (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.web.amnesty.org/library/index/engasa410372003>). ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 270/2003

de presse d'Amnesty International à
Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>